





Déclaration liminaire CAPA des Psychologues Éducation nationale promotions à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle 30 juin 2020

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Nous siégeons aujourd'hui dans des conditions inhabituelles et pour une des toutes dernières CAPA. La loi modifiant le statut général de la Fonction Publique a pour conséquence de supprimer le paritarisme. Ainsi l'Administration pourra prendre toutes décisions concernant les carrières et les mutations de nos collègues, sans un contrôle collectif et syndical qui garantisse la transparence des opérations et l'équité de traitement entre collègues et qui évite toute erreur. Malgré cela, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU continueront de défendre et d'informer les collègues sur leurs droits. Nous ne manquerons pas de les inciter à formuler des recours si besoin et nous serons à leurs côtés pour les soutenir dans leurs démarches. Le paritarisme, c'est la concrétisation de la démocratie sociale au sein de l'État, dans une République qui, de par sa constitution, se veut sociale.

La crise sanitaire que nous vivons montre combien le service public, pourtant mis à mal depuis des décennies, est fondamental dans notre société. Les annonces du gouvernement sur une revalorisation par des primes ne peuvent nous satisfaire. Ce ne sont pas des primes, des médailles ou encore des badges, pour quelques-uns seulement, que les agents réclament, ce sont des créations de postes et des revalorisations salariales qui leur permettront d'améliorer leurs conditions de travail et d'exercer sereinement.

Pendant le confinement, les psychologues EN du 1er et du 2nd degré se sont organisés d'euxmêmes pour mener à distance leurs missions en lien avec les équipes éducatives des écoles et des établissements. Les conditions de travail se sont avérées particulièrement difficiles du fait d'un budget à géométrie variable pour les psychologues EDA (en rapport avec les moyens des communes) et de la dotation de fonctionnement insuffisante des CIO. Il est grand temps que les personnels des RASED et des CIO en général, et les psychologues EN en particulier, puissent exercer leurs missions avec des conditions matérielles conformes à celles de notre époque, dignes d'une école qui prône l'accès au numérique pour tous les élèves. Après deux mois de confinement le ministre de l'Éducation nationale s'est adressé aux PsyEN, leur affirmant qu'ils sont un « appui précieux » et qu'ils ont un « rôle décisif » et des « compétences fondamentales». Dans l'océan d'une communication ministérielle qui oublie systématiquement de les mentionner sur leurs champs de compétences ainsi que leurs missions statutaires, les PsyEN se sont interrogé.e.s sur le sens de cette déclaration... Ce ne sont pas des éloges que les PsyEN attendent de la part de leur ministère, mais le respect de leurs missions et des moyens pour les assurer.

La Cour des Comptes a publié un rapport sur les médecins et les personnels de santé scolaire. Le texte concerne aussi les Psychologues de l'EN avec la volonté de les rapprocher des médecins, de faire glisser leurs missions de la contribution à la réussite scolaire, de l'aide à l'élaboration des projets d'avenir vers le soin. C'est une vision médicalisée de la psychologie qui ne correspond pas aux besoins des élèves et des familles, ni aux missions des personnels. Ce rapport entretient la

suspicion vis-à-vis des personnels et fait une interprétation tendancieuse de l'arrêté du 9 mai 2017 qui précise le calcul du temps de travail des PsyEN. Il feint d'ignorer l'article 3 du décret statutaire qui développe les missions associées, réalisées hors du temps de travail. A partir de ces faux constats la Cour des comptes préconise, plutôt que de créer des postes de PsyEN, de revenir sur leur temps de travail. Un procédé peu propice à croire en une « école de la confiance » ! Le lien avec le projet de loi « décentralisation, différenciation et déconcentration » du 6 janvier 2020, qui prévoit de décentraliser les services de santé scolaire aux départements, ne nous échappe pas. Le réel objectif de ce rapport est clair : décentraliser les 20 000 emplois de médecins, infirmières, Assistant·e·s de service social, psychologues de l'EN en détruisant les métiers et services existants au sein de l'Éducation nationale. Les PsyEN ne laisseront pas leurs conditions de travail se dégrader, ils s'opposeront à toute nouvelle tentative de décentralisation ! La FSU reste très inquiète sur le nombre très insuffisant des recrutements des PsyEN.

Avec la loi de transformation de la fonction publique, nous n'avons plus de groupe de travail ou de CAPA en ce qui concerne la mobilité, ce que nous déplorons et dénonçons. Chez les EDO, les DCIO n'ont pu prendre connaissance qu'hier d'affectation de titulaires dans leur CIO. La réunion de travail avec les commissaires paritaires, qui permettait de préparer depuis une dizaine d'années l'affectation des contractuel.le.s dans le respect du cadre réglementaire et au plus près des besoins des CIO et des demandes des personnes concernées, a été supprimée sans raison valable. A ce jour, certains CIO ont des informations, beaucoup n'en n'ont pas. Autant dire que la tâche est ardue, sinon impossible, pour préparer une rentrée qui s'annonce exceptionnellement difficile.

Dans chaque circonscription, les psychologues EDA ne savent pas quel·le·s seront leur(s) collègue(s). Les inspecteurs de l'éducation nationale non plus. Difficile encore de préparer la rentrée, de demander l'affectation d'un-e contractuel-le avant la rentrée.

Nous aimerions toutefois avoir le liste des EDA par circonscription et EDO par CIO, des personnels qui arrivent une fois que le mouvement est terminé. Nous souhaitons simplement préparer une rentrée dans les meilleures conditions au regard de la tâche à accomplir auprès des élèves et des équipes.

Concernant l'ordre du jour, nous rappelons que si le PPCR constitue une avancée en termes de revalorisation de carrière, la FSU porte la revendication d'un rythme unique de progression pour toutes et tous. La question de la revalorisation salariale pour les psychologues comme pour les enseignant.e.s est toujours d'actualité et doit se concrétiser.

Nous constatons une fois de plus les conséquences de ce que nous dénonçons : l'avis pérenne pour les collègues dits « du stock » qui n'ont pas bénéficié d'un entretien de carrière et dont les avis ont été contingentés. Ces avis pérennes sont liés au hasard du nombre de PsyEN promouvables dans leur CIO ou circonscription l'année de l'évaluation.

Concernant la classe exceptionnelle, nous déplorons qu'une seule promotion soit proposée pour toute l'académie. Ce blocage est dû en partie par la faible rotation du fait de la promotion de collègues relativement éloignés du départ en retraite. Cette promotion est donc quasi-bloquée. Nous dénonçons le choix fait par le rectorat de n'attribuer des avis excellents aux PsyEN EDO que s'ils ou elles sont directeurs. Ceci n'est pas normal.

Les élues SNUIPP-FSU et SNES-FSU resteront attentives à toute évolution dans la gestion de carrière des personnels dans le respect du statut et des missions des Psychologues de l'Education nationale.

Les élu.e.s SNUipp-FSU et SNES-FSU